

AZ – AZERBAÏDJAN

Agence de propriété intellectuelle de la république d'Azerbaïdjan
Government house,
U. Hajibeyli 84
AZ 1000 Baku

Téléphone : (994-12) 493 39 44, 493 66 87
Télécopieur : (994-12) 498 10 28, 498 10 29
E-mail : info@copat.gov.az
Internet : www.copat.gov.az

1. Conditions relatives au dépôt

Si l'invention concerne un micro-organisme ou une culture de cellules végétales ou animales, il convient de décrire la méthode d'obtention de ce micro-organisme, de cette culture de cellules végétales ou animales.

Si cette description est insuffisante pour mettre en œuvre l'invention, le déposant doit fournir des informations sur le dépôt de cette matière biologique (nom ou abréviation, adresse de l'institution de dépôt de la collection, numéro d'enregistrement attribué à l'objet déposé dans la collection).

(Exigences relatives à une demande de brevet d'invention, paragraphe 6.10.1)

2. Délai à respecter pour le dépôt

Le matériel biologique doit être déposé avant la date de priorité de la demande ou le jour de son dépôt.

(Exigences relatives à une demande de brevet d'invention, paragraphe 6.10.1)

3. Durée de la conservation

Aucune disposition.

4. Conditions concernant la remise d'échantillons

Aucune disposition.

WIPO FOR OFFICIAL USE ONLY

WIPO FOR OFFICIAL USE ONLY